



Nouméa, le 16 décembre 2019

## Demande de régulation des marchés n° 7 en cours d'instruction

Type : initiale

Secteur économique concerné : Industrie alimentaire

TD	Libellé produit	Mesures de régulation			
		Actuelles		Souhaitées	
		Type	Durée	Type	Durée
<b>0403</b>	<b>Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres lait et crème caillés ou acidifiés, même concentré ou additionnée de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao</b>				
<b>0403.10.20</b>	- Yoghourt B- Yoghourts aromatisés ou additionnés de fruits	STOP du 01/01/19 au 31/08/19 puis QTOP de 40 T du 01/09 au 31/12/2019		QTOP 125 T	5 ans
<b>1901</b>	<b>Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des n°s 04.01 à 04.04, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs</b>				
<b>1901.90.91</b>	- Autres B – Autres a) Crème dessert, dessert aux laits gélifiés, à la vanille, au chocolat, au caramel, dessert foisonné contenant du cacao, supportant une conservation supérieure ou égale à 40 jours, d'un poids inférieur ou égal à 130g	TRM 10 %	7 ans	TRM 30 %	5 ans